

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 414

présenté par

Mme Vilgrain, M. Thiébaud et Mme Violland

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« notamment afin de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire et de transitions agroécologiques et climatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi a pour volonté de déterminer le cap de la souveraineté alimentaire, notamment afin de préparer les futures générations.

Il identifie le changement climatique et la préservation de la biodiversité comme un défi immédiat, qui nécessitent une adaptation de nos systèmes de production. Le renouvellement des générations, second défi immédiat pour notre souveraineté agricole et alimentaire, notamment en raison du défi de la démographique agricole, entrainera une évolution sociale et organisationnelle profonde.

Il est donc nécessaire de réfléchir à ces deux défis ensemble de sorte à ce qu'ils ne soient pas dissociable, afin d'intégrer ces deux notions au premier rang des politiques publiques, ce qui doit permettre de répondre aux orientations premières de ce texte de loi.